



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE  
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS  
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS  
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA  
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

*Convention européenne*  
Bruxelles, le 25 juin 2002  
Original français

Communiqué de presse

## **L'avenir de l'Europe doit être davantage ancré dans les régions et les communes**

Voici le message clé adressé par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) aux membres de la Convention européenne, par l'intermédiaire de son Vice-Président Lambert Van Nistelrooij, à l'audition organisée aujourd'hui à Bruxelles (25 juin).

*"Du point de vue des régions et des autorités locales, l'objectif de la Convention doit être un traité constitutionnel qui créerait une union des Etats et qui associerait les autorités régionales et locales à la définition et à la mise en œuvre des politiques"* a fait observer M. Van Nistelrooij.

*"Sur la base des traités existants et conformément au principe de subsidiarité, ce traité devrait résumer les compétences de l'UE, dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs et ses valeurs. Dans une telle répartition des compétences, nous recommandons la protection des responsabilités des Etats membres dans les domaines essentiels afin d'augmenter la clarté. Ces responsabilités incluraient notamment la structure interne des Etats membres, y compris les structures régionales et l'autonomie locale... Nous préconisons également que l'exercice des compétences soit dirigé par le principe de la compétence d'attribution limitée, le principe de subsidiarité dans lequel les régions et les autorités locales devront être mentionnées à l'avenir, et le principe de la proportionnalité"* a-t-il ajouté.

*"Nous demandons que le principe de subsidiarité, dont les traités limitent actuellement l'application aux relations entre l'UE et les Etats membres (Art. 5.2 du Traité de la CE), soit explicitement appliqué aux régions et autorités locales dans le traité constitutionnel, et soumis à un système de contrôle"* a enfin souligné M. Van Nistelrooij tout en proposant l'établissement d'un groupe de travail sur la dimension régionale et sub-régionale au sein de la Convention européenne.

Dans le document "Contribution de l'ARE en vue de l'audition à la Convention européenne", le porte-parole des régions européennes exprime une série d'autres propositions parmi lesquelles l'amélioration des droits de participation du Parlement européen et le renforcement du rôle du Comité des Régions.

Le discours de M. Van Nistelrooij et la contribution de l'ARE sont disponibles sur le site web de l'ARE : <http://www.are-regions-europe.org/AER-Discussion-Forum/forum3/Contributions-GB.html> (Plate-forme de discussion sur la Convention européenne). Vous y trouverez également le "Tableau comparatif des positions des organisations interrégionales concernant les travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe".

---

*Fondée en 1985, l'ARE est une organisation politique des régions en Europe et le porte-parole de leurs intérêts au niveau européen et international. Sa vocation : rassembler les régions d'Europe pour leur permettre d'être, ensemble, acteurs de la construction et de l'intégration européennes. L'ARE compte parmi ses membres 250 régions de 26 pays européens et 12 organisations interrégionales.*

### **Contacts Assemblée des Régions d'Europe :**

Klaus Klipp, Secrétaire général (Tel. +33 3 88 22 07 07) ou Athene Mavroudi, responsable de la Convention (Tel. +33 3 88 22 74 32) – Fax. +33 3 88 75 67 19 - Email. [infopresse@are-regions-europe.org](mailto:infopresse@are-regions-europe.org)

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F — 67054 STRASBOURG Cedex (France)

T l phone (+33) 3 88 22 07 07 — T l fax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail° : [secretariat@are-regions-europe.org](mailto:secretariat@are-regions-europe.org) ou [infopresse@are-regions-europe.org](mailto:infopresse@are-regions-europe.org)